

LE MOT DU MAIRE

Chères Chartroussines, Chers Chartroussins,

Vous avez entre les mains la dernière mouture du journal municipal de la commune. Il paraît (j'allais dire "*enfin*") avec retard, mais nous avons voulu travailler sur une nouvelle présentation, qui j'espère répondra plus à vos attentes.

Vous y trouverez, entre autre, une présentation "allégée" des comptes administratifs et des budgets primitifs 2010 de la commune. Nous avons absolument voulu maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager le maximum pour les investissements. Ces derniers permettent de doter la commune de nouveaux équipements et génèrent des ressources supplémentaires (TVA, subventions) ainsi que des économies de fonctionnement. L'exemple du renouvellement des véhicules municipaux illustre parfaitement ce mécanisme : l'économie de plus de 18 000 € sur les frais de réparations des véhicules permet largement de financer l'annuité d'emprunt de ces nouvelles acquisitions.

Les économies de fonctionnement passent aussi par la baisse de la facture d'eau de la commune (+ de 50 000 € !) et donc par une réflexion absolument nécessaire sur la gestion de nos bassins. Nous avons également décidé de "geler" (au niveau de 2009) l'enveloppe des subventions allouées aux associations. Il y aura des choix à faire : nous les ferons.

Vous avez tous été destinataires de la "Lettre de la Chartreuse" du Conseil Général de l'Isère à propos des travaux sur nos routes de Chartreuse. Que dire de plus si ce n'est que nous comprenons les très importantes perturbations que ces travaux engendreront, mais qu'ils sont plus que nécessaires et qu'ils ont été décidés, et c'est une première en Chartreuse, en concertation non seulement avec la mairie mais aussi avec les

représentants des acteurs touristiques et économiques et des habitants.

La neige tant attendue en début d'hiver est finalement arrivée permettant tout de même à la station de fonctionner normalement le reste de la saison.

Je ne pouvais pas terminer cet éditorial sans une excellente nouvelle. J'ai, en effet, l'immense plaisir de vous annoncer la probable implantation d'une nouvelle entreprise sur notre commune prochainement.

L'installation de l'entreprise Raidlight, marque française de produits innovants de plein air destinés aux activités de course en montagne ou de randonnée, est en cours de concrétisation. C'est le fruit d'un travail conjoint de la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers, du Parc naturel régional de Chartreuse et de la mairie depuis plusieurs mois. Mais pour l'instant laissons les procédures administratives se finaliser. Nous vous apporterons la totalité des éléments sur cette nouvelle entreprise vecteur de nombreux emplois et d'un nouvel élan économique-touristique très prochainement.

N'oubliez pas d'aller consulter le site internet de la commune : www.saintpierredechartreuse.fr pour des informations plus complètes et surtout plus réactives.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon début de saison d'été et vous donner rendez-vous pour le prochain journal municipal au mois de juillet.

Soyez persuadés que votre équipe municipale est au travail et qu'elle s'investit sur tous les fronts.

Christophe SESTIER,
Maire de St Pierre de Chartreuse

LES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

PRINCIPAUX SUJETS ABORDES ET DECISIONS PRISES

Les comptes-rendus complets et développés de tous les conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie : www.saintpierredechartreuse.fr

Conseil Municipal du 26 octobre 2009

*Présents : J. Ancey, C. Argoud, S. Baffert, S. Brun
J-C. Cartannaz, F. Descure, F. Diederichs,
Y Guerpillon, B. Koch, J-C. Receveur,
M. Robveille, J-P Rousset, C. Sestier et M. Virard.
Absent : B. Cottave - Excusé : néant
Pouvoir : néant
Secrétaire de séance : M. Virard*

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 septembre 2009
- Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 26 octobre 2009
- Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie
- Décision modificative sur les budgets de l'eau, de la forêt et sur le budget principal
- Désignation d'un représentant suppléant au conseil syndical du S.I.V.U. des remontées mécaniques
- Approbation de la convention avec une entreprise d'ambulances pour les secours sur pistes : saison 2009/2010
- Approbation des tarifs de refacturation au public des frais d'ambulance : saison 2009/2010
- Approbation de la délibération de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers approuvant les projets de statuts et son adhésion à «Savoie Déchets»
- Décisions concernant le ski scolaire
- Adoption de la motion de l'association Nationale des Maires des Stations de Montagne relative au projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord et demande de retrait du projet dans sa version rédactionnelle du 15 juin 2009
- Coupe d'affouage 2010 : demande à l'O.N.F de feuillus de la parcelle 30 section Entremont
- Station d'épuration : création du dossier administratif de déclaration
- Sécurité incendie : contrôle des installations incendie par la S.A.U.R et les pompiers.

Conseil Municipal du 14 décembre 2009

*Présents : J. Ancey, C. Argoud, J-C. Cartannaz,
B.Cottave, F. Descure, Y.Guerpillon,
J-C. Receveur, M. Robveille, J-P. Rousset,
C. Sestier et M. Virard.
Excusé : S. Baffert
Absents : B. Koch, F. Diederichs et S. Brun
Pouvoir : S. Baffert à Y. Guerpillon
Secrétaire de séance : Y. Guerpillon*

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2009
- Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 26 novembre 2009
- Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie
- Attribution du solde des subventions 2009 aux associations
- S.A.U.R. : dégrèvements exceptionnels sur factures d'eau

- Approbation des rapports de contrôle du S.E 38 (Syndicat d'Électricité de l'Isère)
- Office National des Forêts : approbation de la concession de terrain pour passage d'une canalisation
- Office National des Forêts : approbation de la concession pluriannuelle de pâturage
- Ski de Fond : approbation de la convention de gestion des pistes
- Ski de Fond : création d'un forfait annuel «Rhône-Alpes»
- Personnel communal : primes de fin d'année et indemnité d'astreinte
- Approbation de la concession d'usage temporaire de l'appartement de la Diat au Parc naturel régional de Chartreuse
- Point sur la base de loisirs de la Diat
- Accueil de la Chorale «À Cœur Joie»
- Création d'un groupe de travail «chemins ruraux» au sein de la commission «Sentiers»
- Stationnement des cars de la ligne régulière.



Conseil Municipal du 25 janvier 2010

*Présents : J. Ancey, C. Argoud, S. Baffert, J-C.
Cartannaz, B. Cottave, F. Descure, F. Diederichs,
Y. Guerpillon, J-C. Receveur, M. Robveille, J-P.
Rousset, C. Sestier et M. Virard.
Excusé : S. Brun
Absent : B. Koch - Pouvoir : néant
Secrétaire de séance : B. COTTAVE*

- Éphémère : présentation du bilan 2009 et des projets 2010
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2009
- Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 22 décembre 2009
- Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie
- Compte-rendu de la commission scolaire sur l'aide personnalisée aux élèves
- Compte-rendu de la commission marché sur la mise à jour du règlement actuel du marché et de la fête foraine, sur l'extension et l'aménagement du marché hebdomadaire et l'implantation de la fête foraine
- Saisine de la préfecture pour procéder au classement d'office dans le domaine public communal de la voie privée du lotissement «Pré Montagnat»



- Réhabilitation du bâtiment de la poste en mairie : demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010
- Augmentation des tarifs de la taxe de séjour
- Renouvellement de la convention de fourrière avec la S.P.A (Société Protectrice des Animaux) du nord Isère
- Avenant à la convention financière concernant l'électrification de l'auberge du Charmant Som
- Renouvellement de la prise en charge, par la commune, des visites de contrôle de classement des meublés de tourisme
- Actualisation de la convention portant soutien au fonctionnement de la bibliothèque municipale
- Soutien du projet de reconstruction de centre hospitalier de Voiron
- Aménagement et mise en conformité du local des accompagnateurs de moyenne montagne
- Aide aux sinistrés d'Haïti
- Versement d'un acompte de subvention 2010 aux associations locales
- Mise en gestion libre du minibar de la Diat pour saison été 2010
- Office National des Forêts : concession pluriannuelle de pâturage avec le groupement pastoral des Emeindras-Chamechaude
- Sollicitation de la dénomination de «Commune Touristique».



- «Écureuils» et la Mairie pour la formation de la salariée en emploi partagé
- Décision sur les plages horaires affectées à l'aide personnalisée aux élèves
- Demande à l'ONF de feuillus de la parcelle 30 section Entremont pour la coupe d'affouage 2010
- Désignation de trois responsables-garants au sein de la commission forêt
- Approbation de la convention pour l'accueil du festival des Arts du Récit
- Point sur le déneigement et le stationnement dans le village les jours de grande fréquentation touristique
- Point sur les travaux dans le local des accompagnateurs
- Information sur la création d'une commission «Culture».

Conseil Municipal du 22 février 2010

Présents : J. Ancey, C. Argoud, S. Baffert, J-C. Cartannaz, F. Descure, F. Diederichs, Y. Guerpillon, J-C. Receveur, M. Robveille, J-P. Rousset, C. Sestier et M. Virard.

Absents : S. Brun, B. Cottave et B. Koch

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : C. Argoud

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2010
- Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 22 janvier 2010
- Acquisition des terrains à la Diat appartenant à la Caisse des Allocations Familiales
- Sollicitation de l'E.P.F.L. (Établissement Public Foncier Local de la région grenobloise) pour le portage de la Salle Saint Michel à Saint Hugues
- Autorisation de dépôt du permis de construire pour la réhabilitation et l'aménagement du bureau de Poste
- Autorisation au Maire de lancer la procédure de consultation de bureaux d'étude pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de gestion en régie des services publics de l'eau et de l'assainissement et la préparation de l'appel d'offres pour la délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement
- Décision de non-renouvellement de la convention avec l'association «Les Écureuils»
- Élaboration de la convention avec les associations «Curieux de Nature» et «Les

MARCHE HEBDOMADAIRE ET FETE FORAINE

Jérémie BOISSONNET a été nommé placier et régisseur du marché en remplacement de Guy GONTHIER.

La commission municipale chargée du marché et de la fête foraine a travaillé sur la refonte du règlement devenu obsolète.

Le nouveau règlement entrera en vigueur après validation par le Syndicat des Commerçants non Sédentaires.

Les principales modifications concerneront l'agrandissement de l'espace du marché pour l'accueil des marchands passagers et le déplacement de la fête foraine vers le haut du Plan du Ville en continuité du marché.

D'autre part, considérant la nécessité de sécuriser la circulation des piétons sur une portion de la Voie Communale n°21A, la circulation et le stationnement vont être interdits depuis l'entrée du parking de la résidence «Les Granges» jusqu'à l'Eglise le dimanche matin de 6h30 à 12h30.

Cette interdiction sera applicable uniquement en dehors de la période d'ouverture de la station de ski.

La commission "Marché"



L'HIVER S'EST ACHEVÉ

Le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons à l'intérieur du village et des hameaux est un problème récurrent en période de forte fréquentation touristique. Les nombreuses chutes de neige de cet hiver n'ont pas facilité le déneigement mais elles ne doivent pas, pour autant, être tenues responsables de toutes les difficultés.

Quoi de plus normal que des chutes de neige dans une station de montagne ?

Des bénévoles que je tiens tout particulièrement à remercier, ont œuvré sur les parkings du village pour organiser et faciliter le stationnement des véhicules le week-end et pendant les vacances scolaires. Bien qu'ils fassent tout leur possible, leur tâche n'est pas facile voire impossible car les règles simples de civisme, de courtoisie et de bon sens ainsi que du code de la route ne sont pas respectées. Force est de constater que ces infractions sont trop souvent commises par des habitants de la commune !

En vue des hivers prochains, je voudrais d'ores et déjà, dans l'intérêt de tous et afin que chacun prenne ses dispositions dès l'hiver 2011, rappeler des règles de civisme et de bon sens.

Le déneigement est une activité obligatoire dès lors qu'on habite en montagne !

Chacun est responsable du déneigement de sa propriété, y compris des trottoirs. L'arrêté municipal n°05-99 en date du 27 mai 1999 instaure l'obligation d'installer des pare-neige sur les pans de toit donnant sur la voie

publique (en cas de sinistre votre responsabilité sera engagée). **Je vous invite donc à profiter des beaux jours pour vous mettre en conformité.**

Toute chute de neige du toit sur la voie publique et sur les trottoirs doit être évacuée, sans délai, par le propriétaire. En cas de déneigement par le service communal, l'intervention est facturée au propriétaire.

En période de chutes de neige, les voitures en stationnement sur les parkings publics doivent être déplacées tous les jours pour faciliter le travail des agents communaux. Les haies et les arbres bordant les routes doivent être taillés et tout obstacle doit être dégagé.

Le civisme est l'affaire de tous.

Il serait agréable que les propriétaires de parking privé et/ou de garage les utilisent afin de libérer les places de parking publiques, que chacun veille à garer son véhicule de façon à ne pas occuper plusieurs places et de ne pas entraver les voies de circulation ou les propriétés privées et enfin, que le travail et les consignes des «bénévoles parkings» et des agents de déneigement soient respectés.

De plus, je vous rappelle qu'obligation est faite à tous et en toute saison de respecter le code de la route et notamment les limitations de vitesse, les stationnements interdits et le sens de circulation dans le village.

Christophe SESTIER

LES BEAUX JOURS ARRIVENT : INFOS PRATIQUES

Bricolage et jardinage (Cf. Arrête Préfectoral n° 97-5126)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils sonores tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, etc. ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h30,
- samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h,
- dimanche et jours fériés : 10h à 12h.

Ramassage des escargots (Cf. Arrêté Préfectoral n°83-3047)

Il est interdit de ramasser les escargots de Bourgogne :

- si la coquille a un diamètre inférieur à 3 cm
- pendant la période du 1^{er}/04 au 30/06 inclus quelle que soit la taille de la coquille
- lorsque la coquille n'est pas bordée

Les chiens et les alpages (Cf. Arrêté Municipal n°23-2006)

Les chiens sont interdits même tenus en laisse, du 10/06 au 15/10, (sauf pour les chiens des

bergers et les chiens de chasse pendant la période d'ouverture) sur les alpages de Chamechaude, Grand-Som versant Ouest (Monastère de la Grande Chartreuse - col de la Ruchère Petit-Som - Bovinant), Valombré Malamille et Charmant Som.

Brûlage de végétaux (Cf. Arrêté Préfectoral n°2008-11470)

Le brûlage des végétaux (bois issu de débroussaillage, taille de haies et d'arbres) est interdit du 15/02 au 30/04 inclus et du 15/07 au 30/09 inclus.

Le brûlage ne peut s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale doit avoir lieu avant 20h00.

Il est rappelé aux propriétaires qu'il leur appartient d'élaguer arbres, haies et autres végétations formant saillies sur les voies publiques, gênant de ce fait la visibilité et donc la sécurité des usagers.



ADMR

L'ASSOCIATION A POUR BUT D'AIDER LES PERSONNES A DOMICILE

Une équipe salariée gérée par des bénévoles, effectue des travaux ménagers mais assure aussi sur le plan relationnel une fonction de soutien au quotidien, chez toute personne qui en fait la demande.

Services actuellement assurés	Services qui pourraient être créés
Aide aux personnes âgées Aide aux familles Télé-alarme	Portage de repas Garde d'enfants à domicile Menus travaux
Aujourd'hui, seulement 2 emplois d'aide à domicile existent sur notre commune ! Toute personne intéressée par ce travail peut nous contacter.	

L'équipe de deux bénévoles a besoin d'aide pour agir sur la qualité de vie de la commune. Si vous avez du temps de libre, si vous pensez que vous pouvez nous aider à la pérennisation de cette association indispensable : **n'hésitez pas**, par votre contribution vous aiderez au maintien des liens sociaux entre générations et au développement de la solidarité.

**Femme ou Homme
Vous êtes nouveau ou futur retraité,
Vous êtes disponible pour du bénévolat
Vous avez des idées sur les services à développer ou ceux existants,
Contactez Nicole Baffert - Présidente au n° 04.76.88.60.86**

LES 100 ANS DE MADAME JEANNE MICHEL-MAZAN

**Le 17 novembre 2009,
Jeanne MICHEL-MAZAN a eu
100 ans**

Christophe Sestier et Jean-Paul Rousset se sont rendus à Montbonnot où elle réside depuis quelques années, pour féliciter la doyenne de Saint Pierre de Chartreuse.

Jeanne a ensuite été invitée au repas des Séniors organisé par la municipalité en décembre, à l'hôtel Beau Site.

Moment festif et de convivialité au cours duquel elle a rencontré ses amis et pris des nouvelles de son hameau des «Cottaves» où elle a vécu de nombreuses années.



FONTAINES ET BASSINS

Suite à l'arrêté Préfectoral de sécheresse nous obligeant à fermer les bassins et les fontaines durant l'été 2009, il a été décidé de poursuivre cette fermeture par souci d'économie. En effet, la consommation de certains bassins dépassait 1 000 m³ et la facture 2008/2009 de consommation d'eau s'élevait à 50 000 € !

Une réflexion en partenariat avec la SAUR est en cours. Nous vous tiendrons informés très rapidement des décisions prises à ce sujet en tenant compte des nombreuses réactions de votre part.

Quoi qu'il en soit, nous comptons sur le civisme de chacun pour éviter l'usage abusif (lavage, arrosage, ...) de ce bien qui est précieux, même dans notre massif.

LE BUDGET COMMUNAL 2010

Le vote des comptes administratifs 2009 et des budgets primitifs 2010 de la commune ont eu lieu lors du Conseil Municipal du lundi 12 avril 2010. Pour gérer notre commune nous avons un budget principal et deux budgets annexes (Forêt et Eau / Assainissement).

Comptes administratifs 2009

Les comptes administratifs sont établis en fin d'exercice. Ils retracent les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL

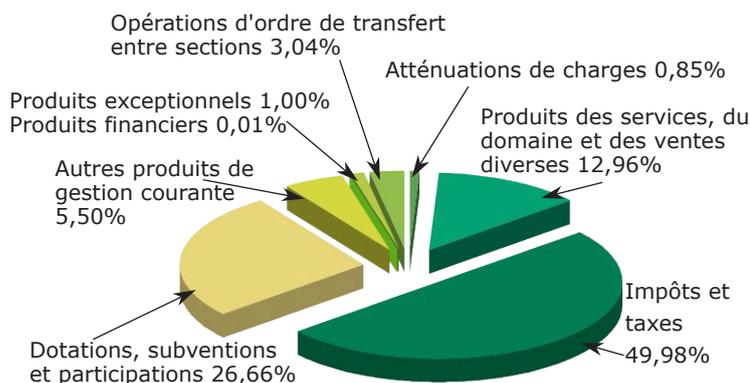
Fonctionnement

Dépenses	1 573 964,94 €
Recettes	1 686 967,62 €
Exédents de clôture de l'exercice	113 002,68 €
Résultat 2008 reporté	148 640,89 €
Exédent cumulé	261 643,57 €

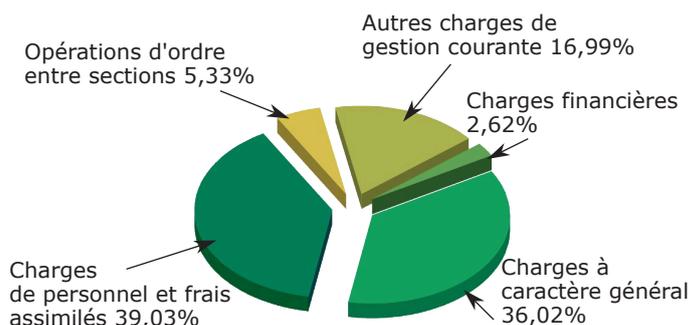
Investissement

Dépenses	544 758,26 €
Recettes	467 716,11 €
Restes à réaliser : Dépenses	52 588,00 €
Recettes	5 923,00 €
Résultat 2008 reporté	-74 469,91 €
Besoin de financement	198 177,06 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET ANNEXE DE LA FÔRET

Fonctionnement

Dépenses	97 291,32 €
Recettes	110 934,45 €
Exédents de clôture de l'exercice	13 643,13 €
Résultat 2008 reporté	63 813,30 €
Exédent cumulé	77 456,43 €

Investissement

Dépenses	39 688,15 €
Recettes	35 391,28 €
Restes à réaliser : Dépenses	35 080,00 €
Recettes	17 140,00 €
Résultat 2008 reporté	-5 378,50 €
Besoin de financement	27 615,37 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Dépenses	107 822,73 €
Recettes	160 437,77 €
Exédents de clôture de l'exercice	52 615,04 €
Résultat 2008 reporté	159 443,59 €
Exédent cumulé	212 058,63 €

Investissement

Dépenses	394 539,76 €
Recettes	224 960,16 €
Restes à réaliser : Dépenses	86 375,00 €
Recettes	21 820,00 €
Résultat 2008 reporté	19 541,58 €
Besoin de financement	214 593,02 €



Budgets prévisionnels 2010

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Charges à caractère général	525 890,00 €	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	63 466,51 €
Charges de personnel et frais assimilés	612 100,00 €	Atténuations de charges	8 300,00 €
Virement à la section d'investissement	176 279,51 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	206 480,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 578,00 €	Impôts et taxes	835 900,00 €
Autres charges de gestion courante	271 000,00 €	Dotations, subventions et participations	444 430,00 €
Charges financières et exceptionnelles	43 749,00 €	Autres produits de gestion courante	89 020,00 €
TOTAL	1 647 596,51 €	TOTAL	1 647 596,51 €

Investissement

Dépenses	Montants		Recettes	Montants	
	RAR* 2009	BP 2010		RAR* 2009	BP 2010
Matériel (voirie et incendie)		6 300,00 €			
Réhabilitation poste en mairie	6 602,00 €	362 250,00 €			
Bâtiments communaux		25 900,00 €			
Voirie communale		13 794,02 €	CGI		3 894,00 €
Mise en souterrain réseaux		1 350,00 €			
Signalétique - Environnement		11 600,00 €			
Groupe scolaire St Hugues	50,00 €	1 330,00 €	CGI - DGE	5 923,00 €	-2 320,00 €
Espace loisirs la Diat		40 600,00 €			
Diversification VTT		45 000,00 €	CGI		7 901,34 €
Plan développement communal	14 600,00 €				
Améliorations pastorales		98 700,00 €	Sivu - Région - Feader - CGI		80 351,17 €
Acquisition terrains		14 000,00 €	Emprunt		350 000,00 €
Frais d'étude PLU	31 336,00 €		Opérations d'ordre et patrimoniales		36 666,00 €
Dépôts & cautionnements		2 000,00 €	Remb. capital dette budget eau		5 040,00 €
Opérations d'ordre et patrimoniales		18 088,00 €	TVA - TLE		53 800,00 €
Remboursement Emprunt		72 700,00 €	Excédent de réserve		198 177,06 €
Déficit d'investissement reporté		151 512,06 €	Virement section fonctionnent		176 279,51 €
			Dépôts & cautionnements		2 000,00 €
Total dépenses 2010	52 588,00 €	865 124,08 €	Total recettes 2010	5 923,00 €	911 789,08 €
TOTAL Budget Primitif		917 712,08 €	TOTAL Budget Primitif		917 712,08 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Budget de Fonctionnement 156 435.00 €.

Budget d'Investissement 438 243.63 € dont : - report déficitaire 2009 : 150 038.02 €
 - RAR*: 86 375.00 € en dépenses
 - RAR*: 21 820.00 € en recettes

Total 594 678.63 €

Remarque sur le budget d'Investissement : la deuxième tranche des travaux d'assainissement des Essarts-la Coche sera réalisée en 2010

*RAR : Restes À Réaliser

BUDGET ANNEXE DE LA FORET

Budget de Fonctionnement	198 334.00 €	dont report excédentaire 2009	: 49 841.06 €
Budget d'Investissement	214 089.37 €	dont	: - report déficitaire 2009 : 9 675.37 €
			- RAR*: 35 080.00 € en dépenses
			- RAR*: 17 140.00 € en recettes
Total	412 423.37 €		

Remarques sur le budget de Fonctionnement :

- les ventes de coupes se maintiennent. Prévision 2010 : 145 572.00 €
- le budget de la forêt abonde à hauteur de 55 000.00 € au budget principal
- le budget de fonctionnement dégage un excédent de 73 624.00 € qui est affecté à l'investissement
- travaux d'entretien 2010 des forêts communales et des chemins forestiers : 30 800.00 €

Remarques sur le budget d'Investissement :

- travaux de réalisation de la route du Coleau : 91 700.00 € (financés à 80 % par le Conseil Général et l'Etat)
- travaux d'infrastructure sur différentes parcelles communales : 64 500.00 € (financés à 30 % par le Conseil Régional)

***RAR : Restes À Réaliser**

Quelques informations complémentaires et explicatives sur les budgets 2010

En 2010, nous allons commencer notre "jeu de dominos" avec le déplacement de la mairie dans le bâtiment actuel de la poste, tout en conservant le bureau de Poste bien évidemment ! Le déménagement est prévu au cours du premier semestre 2011.

L'opération impactera donc sur deux exercices. Nous n'avons pas intégré les subventions de la Dotation Globale d'Équipement et du Conseil Général pour cette opération car elles ne nous seront notifiées qu'en juin.

Nous continuerons l'investissement sur les pistes de VTT sur deux exercices 2010 et 2011 (en attente également de la notification d'une subvention dans le cadre du Contrat de

Développement de Rhône-Alpes).

Dans le cadre de l'amélioration pastorale, un gros investissement sur le secteur de la Combe de l'Ours sera réalisé. Il servira à la fois au SIVU et à l'accueil des bergers (financement de 80 % avec la participation du SIVU).

Nous réaliserons de gros travaux de remise en état de la piscine.

Nous avons inscrit un emprunt de 350 000 € que nous ne déclencherons que si nécessaire en fonction des subventions attendues et non encore inscrites.

Les taux d'impositions restent inchangés, et ce depuis 2002 !

S.I.V.U DES REMONTEES MECANIQUES

La première partie de la grande visite de la télécabine des Essarts s'est achevée en décembre 2009.

Hormis le remplacement des axes de balanciers de ligne et le contrôle des composants de gare, il a été nécessaire de refaire intégralement les massifs de la gare de départ. En effet, ces massifs étaient extrêmement endommagés suite aux cycles de gel et dégel accentués par une mauvaise réalisation du drainage.

Cette opération a induit des coûts supplémentaires. La quinquennale des pincés (dépose et révision des pincés servant à la liaison entre le câble et les cabines) a été réalisée à 50 %, la seconde moitié de cette révision s'effectuera en 2010.

Le coût de 350 000 € de cette Grande Inspection auquel devra se rajouter la somme de 100 000 € environ pour la finalisation de la révision des pincés, sera intégralement financé par le SIVU.

La révision trentenaire sera effectuée en 2012, son coût devrait être inférieur à 100 000 €.

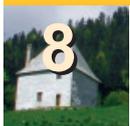
Le manque de neige en décembre 2009 a impliqué une baisse de 30 % du chiffre d'affaires par rapport à celui de la très bonne saison 2008/09, soit - 20 % par rapport à la moyenne des quatre dernières années.

Le commencement tardif de la saison n'a pas été sans conséquence pour l'emploi des saisonniers.

Par contre, l'année 2009 a montré la continuation de la progression de l'activité VTT en été et l'on constate avec plaisir une très forte augmentation de l'activité de ski nocturne aux Egaux (plus de 32 soirées) cet hiver.

Le budget prévisionnel 2010 a été voté à la majorité. L'achat d'une dameuse neuve d'un montant de 190 000 €, permettra de maintenir la qualité de damage des pistes du domaine.

Un grand merci est adressé au personnel des remontées mécaniques qui, malgré une saison plus courte et des restrictions de fonctionnement, a assuré un service et une prestation de qualité.



FESTIVAL RENCONTRES BREL 2010 – 23^{ème} édition

Du mardi 20 au dimanche 25 juillet

Sarcloret, Chanson Plus Bifluorée, Pigalle, Wampas, Shaka Ponk, Beat Torrent, Zenzile, Hilight Tribe, Melissmell, Hugues Aufray, Padam, Tri Yann, Papillon Paravel (hommage à Jean Ferrat)

Scène Guinguette (gratuite) : plus de 10 artistes à découvrir, spectacles de rue, ateliers et stages.

Informations et réservations :
04.76.88.62.08 ou www.rencontresbrel.com

L'Ephémère est toujours prête à accueillir de nouveaux bénévoles pour rejoindre son équipe notamment pour les commissions affichage, stands, buvette et stages. Toutes les bonnes volontés et les belles énergies sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous rejoindre !

De plus, elle recherche des familles pour accueillir cinq enfants dans le cadre de l'opération "Familles Vacances" du Secours Populaire. Ces enfants participeront aux stages organisés pendant le festival.

Le festival à la Montagne
23^{es} Rencontres Brel
Saint-Pierre de Chartreuse
Isère/France

20 au 25 juillet 2010

Tarif réduit pour tous jusqu'au 31 mai
Ouverture de la billetterie dès le 1^{er} avril

**PIGALLE CHANSON PLUS BIFLUORÉE
SHAKA PUNK BEAT TORRENT SARCLORET
HILIGHT TRIBE PADAM TRI YANN ZENZILE
HUGUES AUFRAY MELISSMELL WAMPAS**

Scène Guinguette gratuite, plus de 10 artistes à découvrir, Spectacles de rue - Ateliers & stages
Programme sous réserve de modifications
Info/réservations 04 76 88 62 08 www.rencontresbrel.com

ÇA S' PASSE CHEZ VOUS !

SPECTACLES A LA MAISON

L'Ephémère inaugure cette année un cycle de spectacles en Chartreuse «à la maison». Deux représentations ont déjà eu lieu, à la Ruche à Gîter à Saint Christophe sur Guiers et chez la famille Lorenzin à Saint Pierre de Chartreuse. Merci pour l'accueil.

Prochain Spectacle à la Maison :

**Miss White and The Drunken Piano-hip hop folk
le Samedi 8 mai à 19h30**
chez la Famille Coudurier à La Terrasse.

Tarif : 5 €
(Places limitées : Réservation conseillée)

Informations détaillées : www.rencontresbrel.com
Billets et réservation : au bureau de l'Ephémère -
04.76.88.65.06 ou contact@rencontresbrel.com
et Super U à Pontcharra.

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

Grégory Signoret a quitté ses fonctions de directeur au sein de l'association et du festival en janvier dernier. Il est remplacé, depuis, par Julie Gayral, en tant que responsable de projets.

CULTURE

Une commission Culturelle municipale a été créée à l'issue d'une réunion qui a eu lieu en février dernier entre la mairie, l'Ephémère et les anciens organisateurs des manifestations de la sculpture.

Toutes les personnes présentes étant d'accord sur le fait que relancer une telle organisation nécessite une politique culturelle, il a été décidé de créer une commission municipale chargée de la culture.

Cette commission est ouverte aux présidents des associations "culturelles" et à toute personne "ressource" et intéressée.

Le but de la commission serait de réfléchir sur un travail à long terme pour définir une politique culturelle communale ouverte aux jeunes et aux seniors, de collaborer à l'élaboration du budget municipal consacré à la culture, de soutenir les projets existants, de planifier les manifestations organisées et d'en améliorer la communication, de faire un inventaire du matériel des associations locales et essayer de le mutualiser.

Toutes les bonnes idées étant les bienvenues, vous pouvez faire partie de cette commission en vous inscrivant au secrétariat de la mairie.

SENTIERS INTER-HAMEAUX

Historiquement, les sentiers représentaient le lien qui permettait de communiquer d'un hameau à l'autre ou bien de se déplacer pour les travaux. Il y avait donc un besoin d'entretien régulier.

Aujourd'hui les raisons sont toutes autres et la raison première est de satisfaire à la demande touristique dans notre environnement de moyenne montagne.

Dans une proposition d'offre d'activités, la randonnée en Chartreuse apparaît encore importante au milieu d'autres activités de pleine nature, c'est pourquoi il semble qu'une des préoccupations est de réhabiliter ce qui a été longtemps notre carte de visite.

En 2009, la commission sentiers s'est penchée sur la nécessité de programmer des travaux de maintenance sur les itinéraires de proximité.

Après avoir travaillé sur cette programmation et établi des priorités quant au choix des secteurs à entretenir, la commission s'est tournée vers le Parc naturel régional de Chartreuse pour constituer le dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère.

La Mairie a consacré un budget de 4500 € qui représente 50 % de la somme totale.

Les itinéraires retenus pour lesquels une aide est accordée, sont obligatoirement ceux inscrits dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des

Itinéraires Pédestres et de Randonnées), c'est le cas des sentiers inter-hameaux.

Parmi les prestataires rencontrés susceptibles d'intervenir, un organisme de réinsertion professionnelle a été retenu au regard de son expérience dans ce domaine.

Le chantier a débuté mi-juin 2009 et durant 2 semaines la priorité a été d'entretenir à la fois les tronçons les plus parcourus et ceux nécessitant un important travail de maintenance. Le travail s'est poursuivi entre septembre et octobre 2009 toujours en tenant compte des urgences.

Au final, 50 % des itinéraires de proximité empruntés régulièrement ont été réhabilités et si d'autres paraissent avoir été laissés de côté, ils n'en seront pas moins pris en compte par une nouvelle campagne en 2010.

En effet la Mairie budgètera pendant plusieurs années une enveloppe équivalente qui permettra de venir à bout de la restauration du maillage d'itinéraires qui est le plus important des communes de Chartreuse.

Enfin, concernant le balisage, si cette tâche incombe au PNR, il est de notre devoir de lui faire remonter des informations (via l'Office de Tourisme) signalant les manques, les incohérences ou les erreurs pouvant faire douter le randonneur.

La commission "Sentiers"

LEGISTATION FUNERAIRE

La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008

modifie les dispositions applicables en matière d'opérations funéraires et notamment le statut et la destination des cendres issues de la crémation qui ont dorénavant la même protection juridique que celle d'un corps inhumé, à savoir :

- L'incrimination pénale de «violation ou profanation de sépulture» pourra désormais être retenue pour les actes illicites commis sur une urne cinéraire (par exemple : exhumation et dispersion non autorisées ou bris d'une urne).

- Obligation d'ici décembre 2012 aux communes de plus de 2000 habitants de disposer d'un site cinéraire (site aménagé pour la dispersion des cendres et d'un équipement mentionnant l'identité des défunts), d'un columbarium ou d'un espace concédé pour l'inhumation des urnes.

- Il appartient à la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles (et non à l'entreprise de pompes funèbres) de donner aux cendres la destination souhaitée par le défunt ou de choisir une destination conforme à la loi et **d'en faire la déclaration au maire de la commune concernée** en cas de dépôt dans un cimetière.

Destinations possibles des cendres :

- au sein d'un cimetière ou site cinéraire (inhumation de l'urne dans une sépulture, ou dans un columbarium, ou scellement sur un

monument funéraire ou dispersion dans l'espace aménagé à cet effet).

- dispersion en pleine nature*, sauf sur les voies publiques. La personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles doit déclarer le lieu de dispersion à la commune de naissance du défunt.

- inhumation dans une propriété privée, après autorisation préfectorale. Attention, cette opération crée une servitude perpétuelle à l'endroit où l'urne est inhumée, de manière à garantir la liberté de chacun de venir se recueillir devant les cendres du défunt.

**précisions sur la notion «pleine nature» :*

Il n'existe pas de définition juridique de cette notion. Dès lors, seule l'interprétation souveraine des tribunaux permettrait d'en préciser le contenu.

Toutefois, il peut être utile de se référer à la notion d'espace naturel non aménagé, afin de déterminer si le lieu choisi pour la dispersion est conforme ou non à la législation. De ce fait, la notion de

«pleine nature» apparaît peu compatible avec celle de propriété particulière, interdisant la dispersion des cendres dans un jardin privé.

S'agissant des cours d'eau et des rivières sauvages, non aménagés et sous réserve de l'appréciation souverain des tribunaux, il y a lieu de considérer que la dispersion des cendres y est possible.

LES ANIMATIONS DU PRINTEMPS

CONCERTS

A l'Eglise de Saint Hugues, entrée libre à 16h dans la limite des places disponibles.

Dimanche 2 mai Musique de Chambre avec les étudiants du conservatoire national de musique et de danse de Lyon.

Dimanche 6 juin Sandip Chatterjee musicien d'Inde du Nord.

LES ARTS DU RÉCIT

Mercredi 26 mai

La bibliothèque et Pic Livre reçoivent la conteuse Coralia Rodriguez à 18h30 à la salle des fêtes.

LES DÉCOU'VERTES

Dimanche 6 juin

45 activités de pleine nature sur différents sites de Chartreuse dont 6 proposées à Saint Pierre de Chartreuse : initiation au parapente, V.T.T, F.T.T de descente et mountain board, découverte des orchidées, randonnée dans la réserve naturelle des hauts de Chartreuse, présentation et tests de matériel handisport.

STAGES DE FONTE DE BRONZE

Du 7 au 11 et du 14 au 18 juin
au camping de Martinière

Stages animés par Vincent de Paul Zougrana, artiste-bronzier de Ouagadougou (Burkina Faso)
Renseignements : Guy LAFOND - 04.76.88.68.50

LA FÊTE DES VIEUX MÉTIERS

Dimanche 23 mai
de 10h à 18h sur le Plan de Ville

Animations et spectacles proposés par Le Moulin des Automates, expositions de savoir faire par le biais d'automates sur les thèmes «*Le tissu de laine*» et «*La Tonnellerie*», fanfare «le Réveil Fontainois», démonstration des dentelières de l'ADMAT, marché aux fleurs, four à pain, artisanat et produits locaux.



Renseignements et programmes détaillés de ces manifestations à Office de Tourisme
04.76.88.62.08
ot@st-pierre-chartreuse.com
ou www.st-pierre-chartreuse.com
(rubriques actu/news et agenda)

BIBLIOTHEQUE

L'association Pic Livre contribue au fonctionnement de la bibliothèque de Saint-Pierre de Chartreuse depuis de nombreuses années.

La création d'un emploi municipal à raison de vingt et une heures par semaine à la bibliothèque fin 2008 a amené Pic Livre à redéfinir ses objectifs.

Une convention lie désormais Pic Livre et la Mairie, aux termes de laquelle l'association participe à la vie et au fonctionnement de la bibliothèque municipale. Les membres de Pic Livre assurent les permanences, participent au choix des nouveaux livres, aux animations proposées aux habitants de la commune et nous vous

HORAIRES

Mardi de 17h à 19h

Mercredi et samedi
de 10h à 12h

proposons de rejoindre l'équipe des bénévoles.

Par ailleurs, Pic Livre propose des animations culturelles : contes, théâtre, concerts ...
Rappelez-vous de Daniel Waro en février 2009 de «l'Affaire de la Rue de Lourcine», en septembre 2009 et d'«Incredibly» en janvier 2010.

Ce 14 mars nous devions accueillir le spectacle de la MC2 en tournée «La Petite Sirène» mais les décors et les costumes ont été détruits lors de l'incendie du théâtre de Bourgoin-Jallieu. Nous devons donc attendre la fin de l'année pour vous proposer à nouveau cette version dansée et chantée du fameux conte d'Andersen.

En attendant, nous vous invitons, dans le cadre du Festival des Arts du Récit en Isère, à venir en famille écouter les contes cubains de Coralia Rodriguez le 26 mai 18h30 à la salle des fêtes.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Nathan BOUSQUET, fils de Stéphane et de Peggy-Line VALLIER, le 18 septembre 2009
Enzo VENTURA, fils de Franck et de Elodie GRZELAK, le 10 novembre 2009
Esteban GUIBERT, fils de Alexandre et de Elisabeth QUEIROS, le 5 décembre 2009
Tom MUZET, fils de Olivier et de Jessica BONJOUR, le 17 décembre 2009
Félix VITTET, fils de Bertrand et de Claire JARROUX, le 27 décembre 2009
Nina ROSSI, fille de Frédéric et de Claire SAHUC, le 26 janvier 2010
Thomas COUTELLOT, fils de Benoît et de Céline FAVERJON, le 07 février 2010

MARIAGES

Gilbert BECLE-BERLAND et Marie-Louise ABAD, le 5 septembre 2009
Pierre DAGORN et Laurette HUBAULT, le 9 septembre 2009

DÉCÈS

Eliane ZENNER, le 27 août 2009
Maurice CHABERT, le 20 septembre 2009
Aimée GERENTE-LAPIERRE née FELIX-FIARDET, le 13 décembre 2009
Alexandre KOWALCZEWSKI, le 02 janvier 2010
Jeanne MICHEL-MAZAN née MICHEL-COCHAT, le 16 janvier 2010
Olivier CORDEUIL, le 04 février 2010
Pierre VINEL, le 13 mars 2010

INTERNET

Un nouveau site, en ligne, est **à notre service** !

En complément de ceux de la Mairie et de l'Office de Tourisme, "www.anschartreuse.fr" est un site qui se veut à la disposition de tous les Chartroussins.

Ainsi, vous y trouverez des pages d'information, de dialogue et d'annonces.

NOUVEAU A L'OFFICE DE TOURISME

Plastification de documents

Plastification 125 microns - Délai : 24 h
Format A4 : 0.60 € - A3 : 1 €
(adhérent : A4 : 0.40 € - A3 : 0.80 €)

PASSEPORT CARTE D'IDENTITE

A la veille des vacances le nombre de demandes de cartes d'identité et de passeports augmentant, les délais d'obtention augmentent aussi !
N'attendez pas la dernière minute pour demander ou renouveler vos papiers d'identité.

Attention, notre secrétariat de mairie n'est pas habilité pour les passeports biométriques. Une nouvelle procédure est en place :

- dossier à récupérer au secrétariat de la mairie de Saint Pierre de Chartreuse
- dépôt (parfois sur rendez-vous) de votre demande et retrait de votre passeport biométrique auprès d'une mairie voisine (Voiron, Grenoble, St Egrève, ...), renseignez vous.

PHOTOSOM

Depuis 2007, les membres du club photo ont sillonné la commune pour faire un inventaire des métiers exercés. Plus de 200 photos ont fait l'objet d'expositions «Des métiers à Saint Pierre de Chartreuse».



Tous ces clichés en noir et blanc vont prochainement être publiés dans un album-témoignage. Vous pouvez dès aujourd'hui en faire l'acquisition grâce à la souscription (au prix de 20€ au lieu de 25€) en vous adressant à PHOTOSOM : Maurice Gonnard - 09.79.08.78.50 jusqu'au 31/05 10.

TRAVAUX SUR LA RD 520 B

Les travaux engagés sur la route départementale entre St Pierre de Chartreuse et St Laurent du Pont vont entraîner des perturbations de la circulation entre le 15 juin et le 15 juillet de 8h30 à 17h00.

Comme le précise le Conseil Général dans la lettre d'information que vous avez reçue, les décisions prises concernant ce chantier ont été étudiées en comité de suivi des aménagements routiers de Chartreuse auquel la municipalité et des acteurs locaux ont participé.

Conscients des incidences sur les déplacements et l'activité économique, la gêne occasionnée a été réduite au maximum compte tenu des contraintes techniques incontournables.

Le Conseil Municipal vous souhaite un excellent printemps.

Directeur de la publication : Christophe SESTIER

Crédit photographique : Photo Som

Conception : Catherine GAUDE - François DESCURE

Tél : 04.76.88.60.18 / Mail : mairie.st-pierre-de-chartreuse@wanadoo.fr